

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 543

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 9 TER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« référence »,

insérer les mots :

« dont le prix de vente est identique à celui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.